

VILLE DE WESTMOUNT
BUDGET 2022

PRÉSENTATION AU CONSEIL
17 janvier 2022

Par : Antonio D'Amico, Commissaire des finances

Chers membres du Conseil, mesdames et messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter les détails du budget d'opérations de la Ville pour l'année 2022.

Les objectifs de notre Conseil sont les suivants :

- Limiter l'augmentation des impôts fonciers tout en continuant d'offrir les meilleurs services possibles aux résidents,
- Continuer à améliorer l'efficacité de nos opérations grâce à la technologie,
- Poursuivre notre stratégie actuelle de recherche de sources de revenus alternatives à l'impôt foncier,
- Continuer d'investir dans nos infrastructures,
- Ne pas contracter de nouvelles dettes,
- Continuer d'ajouter de la valeur à nos parcs et espaces verts,
- Continuer nos investissements dans l'aménagement urbain pour améliorer la qualité de vie de nos résidents et développer un nouveau plan urbain pour la Ville,
- Initier des actions pour rendre compte des efforts de la Ville en matière d'adaptation aux changements climatiques.

L'élaboration de ce budget n'a pas été sans difficulté. La pandémie de la COVID-19 est toujours présente et elle apporte son lot d'incertitudes pour l'année à venir. Nous devons dû aussi composer augmentation de notre quote-part de l'agglomération de 6,3 millions de dollars (+10,4 %).

Notre objectif pour 2022 a été de limiter l'augmentation de la taxe foncière pour une résidence unifamiliale moyenne à un montant raisonnable. Beaucoup de rencontres, d'efforts et de créativité de la part de tous ont été déployés pour en arriver à contenir l'augmentation de la taxe foncière.

Ainsi, pour une résidence unifamiliale moyenne à Westmount, l'augmentation de la taxe foncière est de seulement 3,75 %, ce qui est inférieur à l'IPC de 4 %.

Voici les faits saillants du budget 2022 :

- Le Conseil reste attaché à sa politique de financement du budget des immobilisations à partir des fonds de la Ville (*pay-as-you-go*) plutôt que par l'emprunt. Le 20 décembre 2021, le Conseil a approuvé un budget de 26,5 millions de dollars pour les immobilisations en 2022, et qui sera financé comme suit : 11,3 millions de dollars proviendront des recettes fiscales, 11,9 millions de dollars proviendront de l'excédent budgétaire accumulé et 3,3 millions de dollars proviendront des subventions gouvernementales.
- Le Conseil a demandé à l'administration de continuer à maximiser l'utilisation des subventions et d'examiner les sources de revenus autres que l'impôt foncier afin de compenser les dépenses d'opérations et d'investissement. Tous les tarifs ont été revus et mis à jour à l'automne 2021.
- Le Conseil a décidé d'augmenter les fonds pour l'entretien des parcs et des espaces verts.
- Le Conseil est déterminé à rembourser la dette de la Ville à la date d'échéance. En 2022, il n'y aura pas de paiement de capital à faire sur notre dette.

Nous sommes tous préoccupés par la gestion de l'élimination des matières résiduelle et la collecte sélective des matières recyclables.

La ville est bénéficiaire du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, nous avons reçu 315 000 \$ de subvention de ce programme en 2021.

Aussi, la ville souscrit au Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles et à ce titre, nous avons reçu 266 300 \$ de subvention en 2021.

Dans une perspective plus large, durant l'année 2022, nous entamerons, en collaboration avec l'administration la possibilité de mettre en place un processus de *comptabilité verte* ou comptabilité environnementale.

BUDGET TOTAL DES DÉPENSES 2022 (à l'exclusion d'Hydro Westmount)

Les dépenses totales après affectation ont augmenté de 4,3 million de dollars (+3,7 %). Nos quotes-parts à payer à l'Agglomération ont augmenté de 6,3 million de dollars, ce qui explique la plus importante augmentation des dépenses totales.

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES DE WESTMOUNT EN 2022 (à l'exclusion d'Hydro Westmount)

En raison des nombreux efforts, nous avons pu réduire les dépenses locales de 2,96 millions de dollars (-4,4 %). Les variations importantes proviennent des dépenses en immobilisations (*pay-as-you-go*) : -3,58 millions de dollars, de la rémunération : + 1,32 million de dollars et des provisions : -740 000 \$

Les dépenses dites d'opérations et contrôlables, ont faites elles aussi l'objet d'un examen minutieux, elles sont dans leur ensemble au même niveau que l'an dernier avec une augmentation de 31 700 \$ (+0,2%).

GESTION DE LA DETTE (à l'exclusion d'Hydro Westmount)

Au 31 décembre 2021, le solde à payer de la dette de Westmount sera le même qu'au 31 décembre 2019, soit 9,3 millions de dollars. Ce solde arrivera à échéance en 2023. Par conséquent, il n'y a pas de remboursement du capital en 2022. Le service de la dette municipale de 304 000 \$ est uniquement destiné au paiement des intérêts en 2022.

TAXES MUNICIPALES ET REVENUS LOCAUX EN 2022

Conformément à la loi, un budget municipal doit être équilibré. Le total des revenus nécessaires pour couvrir les dépenses municipales de 2022, à l'exclusion d'Hydro Westmount, sera de 120.5 millions de dollars.

De ce montant, les revenus locaux provenant de sources autres que les taxes, les en-lieux de taxes et les revenus d'Hydro Westmount s'élèveront à 19,6 millions de dollars. Les revenus « non fiscaux » proviennent principalement des revenus de parcomètres, de permis de stationnement, de contraventions et d'amendes (5 millions de dollars), des droits de mutation (8,5 millions de dollars) et des activités de loisirs (1,3 million de dollars), et de transferts gouvernementaux (2 millions de dollars). Les en-lieux de taxes à recevoir des gouvernements fédéral et provincial s'élèvent à 3.2 millions de dollars.

Les recettes fiscales en 2022 s'élèveront à 97.7 millions de dollars.

TAUX DE TAXATION 2022

En 2022, les taux de taxation municipale (par tranche de 100 \$ d'évaluation) seront les suivants :

Pour les immeubles résidentiels de 5 logements ou moins	0,7459 \$
Pour les immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,7558 \$
Pour les immeubles non résidentiels	2,9659 \$

La valeur moyenne d'une maison unifamiliale en 2022 sera de 1 964 958 dollars. Avec un taux de 0,7459 \$ en 2022 le montant de la taxe foncière pour une maison unifamiliale moyenne sera de 14 656 \$, contre 14 126 \$ en 2021, ce qui représente une augmentation de 3,75 %.

Veillez noter que cet exemple reflète l'impact des taux de taxation pour une maison unifamiliale moyenne. Les ajustements de la facture de taxes dépendront de la variation de l'évaluation pour chaque propriété.

Les factures de taxes seront envoyées par la poste d'ici la fin du mois de janvier. Le paiement pourra être effectué en deux versements : le premier sera dû le 25 février 2022, et le second le 27 mai 2022. Un taux d'intérêt de 9 % par an sera appliqué sur le solde impayé. Une pénalité de 0,5 % par mois sur le capital impayé sera également facturée jusqu'à un maximum de 5 %, en plus des frais d'intérêt.

En déposant le budget d'opérations 2022 de Westmount pour l'approbation du conseil, je tiens à souligner l'importance que nous accordons à appliquer une gestion responsable et notre souci de vivre selon nos moyens, tout en prenant les mesures nécessaires pour s'assurer que les résidents de Westmount continuent de bénéficier de services et de programmes de première qualité.

Merci,

Antonio D'Amico, CPA, CGA, CPA (VT), MBA, d. fisc.

Commissaire des finances
Conseiller - district 1